RÉUNION PUBLIQUE – MONTRICOUX

Lundi 28 septembre 2026





Personnes présentes pour la présentation :

Fabienne Pern Savignac – Maire de Montricoux
Pradier Sandrine – PETR coordination des études – pradier.inventaire-pmq@gmail.com
Papillault Rémi – Architecte du Patrimoine – Mandataire - remi.papillault@atelier-rp.org
Caroline Buys – La capitainerie, concertation – co-traitante - caroline@la-capitainerie.com
Certain Maureen – Architecte, co-traitante – studiomaureencertain@gmail.com

Nombre d'habitants présents :

Une vingtaine de participants

Ordre du jour :

- Présentation de la définition du patrimoine architectural selon le ministère de la Culture
- Rappel des objectifs principaux des procédures SPR
- Présentation du glossaire des sigles et acronymes de SPR
- Rappel des démarches de PSMV et PVAP
- Présentation de la légende de PSMV
- Présentation de la légende de PVAP
- Rappel de la démarche de SPR à Montricoux et du calendrier de la mission
- Présentation de l'avancée de l'étude et des documents produits
- Présentation des enjeux du SPR de Montricoux aux échelles architecturales, du bourg et du territoire-paysage.

Questions dans l'audience :

- Questionnements sur les **teintes des menuiseries.** Des précisions ont été apportées sur les préconisations des palettes de couleurs, basées sur l'observation des gammes existantes sur les menuiseries, toitures, enduits, contrevents…
 Les préconisations feront références à des RAL « classiques », mais il y aura une certaine marge de manœuvre pour les habitants qui souhaitent restaurer leurs menuiseries.
 Les couleurs majoritaires sur le bourg sont issues des peintures anciennes. On retrouve des dérivés du bleu « charron », qui était utilisé également pour repeindre les charrettes ou les outils agricoles, ou bien les couleurs utilisées au 19°s : blanc de Hollande, gris perle, jaune paille, rouge « sang de bœuf ».

- Concernant le point sur les **plantations intramuros**, une élue a précisé que dans le cadre du concours du village fleuri, les habitants ont la possibilité d'investir le domaine public devant leur maison jusqu'à 40cm d'avancée (pots, jardinières au sol ou suspendues).

- Une demande particulière a été faite pour trouver des solutions pour restaurer la maison de Mr Monier, qui « mérite une restauration par sa qualité architecturale ».
 Il a été précisé que le service Inventaire du PETR a œuvré pour demander une protection au titre des Monuments Historiques pour cette maison, mais la DRAC n'a pas souhaité présenter cette demande pour le moment. Les aides associées à la protection MH aurait pu apporter un soutien financier nécessaire aux travaux à conduire. La Fondation Patrimoine et la loi Malraux sont des outils de financement, mais déblocables uniquement en cas de location ou de possibilité de défiscalisation.

- Concernant la rénovation des menuiseries, il a été précisé que le PVC ne pourra pas être utilisé. Des questions ont été posées concernant les menuiseries en matériaux composites, mais le bois devra être privilégié. En revanche il est possible d'utiliser du métal pour les grands formats type RDC commercial, devanture de boutique
 Il a été rappelé que le règlement n'est pas rétroactif et n'oblige pas le changement des menuiseries PVC existantes sans demande de travaux de rénovation ou changement des menuiseries.

- Que se passera-t-il au moment de la vente d'une maison ? Les informations seront-elles communiquées auprès des futurs acquéreurs ?
 - Il est précisé qu'il y aura obligation de la part du notaire de soumettre la fiche aux futurs acquéreurs et de les informer des prescriptions des travaux.